



Séance du 19 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi dix-neuf octobre le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures trente – Salle polyvalente à Saint Genès de Lombaud, sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (30): BARON : Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS** : M. Jean Paul CADILLON suppléant **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, Mme Lydie MARIN **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, Mme Clara MOURGUES, M. Stéphan BAQUÉ, Mme Amanda COLLIARD **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) : **BARON** : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **CREON** : M. Pierre GACHET pouvoir à M. Stéphane SANCHIS, Mme Mathilde FELD pouvoir à Mme Fabienne IDAR, M. Yann CHAIGNE pouvoir à Mme Lydie MARIN **HAUX** : M. Christian GIRAUD pouvoir à M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE** : Mme Florianne DUVIGNAC pouvoir à Mme Marie Christine SOLAIRE, **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER.

ABSENTS (02) : **SADIRAC** : M. Stéphan BAQUÉ, Mme Amanda COLLIARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Maryvonne LAFON déléguée communautaire de la Commune de Saint Genès de Lombaud secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 13 septembre 2021

Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de sa délégation de compétences

Présentation du SIPHEM, Syndicat Interterritorial pour l'Habitat et la Maîtrise de l'Energie

DELIBERATIONS

- Projet Social de Territoire : un projet territorial de services aux familles (délibération 45.10.21)
- Convention Territoriale Globale 2021-2025 : autorisation signature (délibération 46.10.21)
- PLUi : Arrêt révision allégée n°01 (délibération 47.10.21)

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation rapport d'activités : 2020 SEMOCTOM- Frédéric LATASTE

INTERVENTIONS DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

- Intervention des Vice- Présidents et des Conseillers délégués sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

1- PRESENTATION DU SIPHEM, SYNDICAT INTERTERRITORIAL POUR L'HABITAT ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Le Président Michel Feyrit, accompagné des deux responsables de pôle : Bertrand Mathat pour l'Energie-Climat/Ressources locales et Guillaume Braneyre pour l'Habitat/Logement, effectuent une présentation des missions et axes d'intervention du SIPHEM. La présentation sera envoyée aux conseillers communautaires.

Le SIPHEM est composé de 2 pôles :

- Énergie-Climat et Ressources locales
- Habitat et logement

Une discussion s'engage à l'issue de la présentation notamment sur les modalités d'adhésion.

M. Feyrit indique que ce sont les CdC qui adhèrent au SIPHEM pour l'ensemble des missions, cependant des exceptions peuvent être faites si une commune souhaite adhérer de manière isolée pour une seule mission. Dans cette hypothèse une convention sera signée entre le SIPHEM et cette commune avec un coût spécifique.

Pour les CdC par principe elles conventionnent pour une mission globale mais le SIPHEM est ouvert à toutes discussions et envisage potentiellement une révision de ses statuts pour intégrer les volontés des CdC car chacune a des problématiques différentes.

Si notre CCC adhérerait, il serait demandé la mise à disposition par le SIPHEM d'un bureau afin que les agents puissent tenir des permanences sur notre territoire environ 2 jours par semaine.

Concernant le coût d'adhésion, en 2021 le coût par habitant est de 5.40€ mais en 2022 il sera demandé une participation de 5.80€/habitant.

2- INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pour la Commune de Sadirac, Madame Alexia BOLOGNINI a démissionné de ses fonctions, elle sera remplacée par Madame Amanda COLLIARD.

La Commune de SADIRAC sera donc représentée par M. Patrick GOMEZ, Mme Clara MOURGUES, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Stéphan BAQUÉ, Mme Amanda COLLIARD.

3- DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Président expose qu'il a pris deux décisions par application de sa délégation de compétences depuis le dernier conseil communautaire du 13 septembre 2021.

Le groupement suivant : **Guillaume RICKLIN architecte** 151/153 rue Bouthier – 33 100 Bordeaux- Mandataire, Architecte, OPC – **KUTCHS** 68 bis avenue Jean Jaurès - 33150 Cenon- Économie de la construction durable **BE PERSPECTIVES** 112 cours Gambetta, 33 150 Cenon- BET Structure Béton Bois Métal **AUDIT ET CONSEIL ENERGETIQUE** 2 Allée Charles Trenet - 33140 Villenave d'Ornon-Thermicien **R&R Thermiques** 8A rue Georges Buffon – 33 160 Saint Médard en Jalles est retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un immeuble pour l'installation de France services et d'une épicerie solidaire pour un montant hors taxes : 31 850 € **soit un** montant TTC : 38 220 €

Planning prévisionnel : d'octobre 2021 à janvier 2023 (15 mois)

- Choix de la maîtrise d'œuvre : 4 octobre 2021
- Elaboration des phases de maîtrise d'œuvre jusqu'au DCE : d'octobre 2021 à décembre 2021
- Démarrage prévisionnel des travaux : février 2022
- Réception prévisionnelle des travaux : décembre 2022

Décision 02.10.21 en date du 18 octobre 2021 : le Cabinet Qualiconsult est retenu pour assurer les missions de contrôle technique dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne pharmacie de Créon pour accueillir France Services et l'épicerie solidaire. Le montant de la prestation est de 10 790 € HT soit 12 948 € TTC.

4- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 13 SEPTEMBRE 2021 A CREON

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- OBJET : PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE : « UN PROJET POUR LES FAMILLES DU CREONNAIS 2021-2025 ». (délibération 45.10.21)

1- Contexte

M. Benjamin AUDUREAU, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité est le rapporteur de ce dossier.

La Communauté de Communes du Créonnais contractualise depuis longtemps avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse. Ce contrat se termine au 31 décembre 2021 et ne sera pas renouvelé. En effet, aujourd'hui, la CAF propose aux collectivités partenaires une nouvelle forme de conventionnement : la Convention Territoriale Globale. Cette CTG vient soutenir une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un Projet Social de Territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc... L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire. En 2019, la CCC ayant pris connaissance de cette future convention a lancé une démarche pour élaborer son Projet Social de Territoire intitulé : « UN PROJET POUR LES FAMILLES DU CREONNAIS ».

2. La démarche

La démarche a été engagée en juin 2019. Elle a commencé par un diagnostic avec la diffusion d'un questionnaire à la population (15% de participation), suivi de réunions avec les acteurs associatifs et d'entretiens individuels. Un rapport complet de ce diagnostic, intitulé « portrait social de territoire » a été rendu au comité de pilotage en mars 2020.

La crise sanitaire ayant repoussé les élections du Conseil Communautaire, la restitution élargie de ce diagnostic a eu lieu le 10 septembre 2020. Puis durant 8 mois, des groupes de travail constitués d'élus et de professionnels ou bénévoles provenant d'associations ou institutions se sont réunis pour essayer de proposer des solutions aux problématiques identifiées dans le diagnostic.

Le document final intitulé « Un projet pour les familles du Créonnais » restitue les travaux de ces groupes et toutes les propositions d'actions à mettre en œuvre d'ici 2025.

Une fois par an, jusqu'au renouvellement du projet, un comité de pilotage se réunira pour évaluer l'avancement du projet et réorienter certaines actions si nécessaire.

3. Les axes du projet et les grandes finalités

Les grandes finalités du projet sont les suivantes :

- Permettre aux familles de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Favoriser une accessibilité aux services pour tous et une mixité sociale.
- Permettre aux jeunes d'être en bonne santé, de participer à des activités éducatives, sociales, sportives et culturelles et de s'engager localement. Rompre l'isolement des jeunes.
- Favoriser l'accessibilité pour les enfants et/ ou parents en situation de handicap au sein de nos services sur le territoire du Créonnais.
- Améliorer les relations au sein des familles pour que les parents soient plus sereins et les enfants plus heureux.
- Favoriser l'accessibilité des actions en faveur de la parentalité en prenant en compte et en s'adaptant aux possibilités de chacun.
- Rendre la culture plus accessible pour tous (finalités éducatives, sociales et citoyennes, lutter contre l'isolement).
- Favoriser l'apprentissage, la pratique et l'expression musicale dans le Créonnais.
- Permettre à tous les habitants d'accéder à une activité sportive régulière et en particulier aux jeunes.
- Mettre en œuvre une nouvelle politique de l'habitat sur le territoire en améliorant les possibilités de logement d'urgence, de moyen terme et de long terme.
- Permettre à tous les habitants d'accéder à leurs droits et favoriser l'équité de tous en réduisant la fracture numérique et en luttant contre l'illectronisme.
- Favoriser l'implication citoyenne des habitants.
- Favoriser l'accessibilité de tous aux services et à l'information concernant l'offre petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès au droit, culture, sport, loisirs du territoire...

Dans ce but, un plan d'actions a été élaboré de manière participative (élus, associations, institutions), en suivant les axes suivants : petite enfance / enfance, jeunesse, handicap, accompagnement à la parentalité, culture, sport, logement, accès au droit, participation des habitants à la vie locale, communication et mobilité.

4. Opportunité

Ce projet est construit à partir d'un diagnostic élargi et partagé des besoins de la population du territoire. Il prend en compte une grande partie des aspects impactant la qualité de vie des familles. Il permet de répondre aux besoins des familles en s'appuyant sur les schémas existants et les partenaires locaux. Il valorise les atouts du territoire, identifie les priorités actuelles, met en exergue les actions proposées pour répondre aux problématiques, et permet de hiérarchiser les priorités. Il s'agit d'une feuille de route pour mettre en œuvre la politique sociale, culturelle et sportive de la Communauté de Communes en direction des familles et plus largement des habitants.

5. Proposition de Monsieur le président

M. le Président propose une délibération de validation de ce projet 2021-2025.

6. Délibération proprement dite

**Ainsi, après avoir entendu les explications précitées,
Les membres du Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
ou représentés :**
**- VALIDENT le Projet Social de Territoire intitulé « UN PROJET POUR LES FAMILLES DU CREONNAIS
2021-2025 ».**

6- OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF 2021-2025 (délibération 46.10.21)

Contexte

M. Benjamin AUDUREAU, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité est le rapporteur de ce dossier.

La Communauté de Communes du Créonnais contractualise depuis longtemps avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse. Ce contrat se termine au 31 décembre 2021 et ne sera pas renouvelé. En effet, aujourd'hui, la CAF propose aux collectivités partenaires une nouvelle forme de conventionnement : la Convention Territoriale Globale. Cette CTG vient soutenir une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un Projet Social de Territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

La Communauté de Communes a enclenché la démarche en juin 2019, pour élaborer son « Projet Social de Territoire ». Après un diagnostic élargi intitulé « portrait social de territoire », des groupes de travail constitués d'élus et de professionnels ou bénévoles provenant d'associations ou institutions se sont réunis pour essayer de proposer des solutions aux problématiques identifiées dans le diagnostic. Le document final intitulé « Un projet pour les familles du Créonnais 2021-2025 » restitue les travaux de ces groupes et toutes les propositions d'actions à mettre en œuvre d'ici 2025.

Ce projet permet donc de contractualiser avec la CAF en ce qui concerne les thématiques où elle intervient financièrement.

2. L'objet de la convention

La Convention Territoriale Globale vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a donc pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (« portrait social de territoire » figurant en Annexe 1 de la convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 de la convention : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale et la CAF) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3 : plan d'actions du PST « Un projet pour les familles du Créonnais » et les fiches actions correspondantes aux thématiques soutenues par la CAF).

3. Proposition de Monsieur le Président

M. le Président propose une délibération pour l'autoriser à signer cette nouvelle Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, avant la fin de l'année 2021.

4. Délibération proprement dite

**Ainsi, après avoir entendu les explications précitées,
Les membres du Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :**
- AUTORISENT M. Le Président à signer la Convention Territoriale Globale 2021-2025 liant la CCC et la CAF, ainsi que tous les documents y afférant.

7- OBJET : PLUi -REVISION ALLEGEE A OBJET UNIQUE N°01 : ARRET DU PROJET (délibération 47.10.21)

Préambule explicatif

Monsieur Frédéric LATASTE Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'aménagement est le rapporteur de ce dossier. Il explique que l'objet de la présente délibération est de tirer le bilan de la procédure de concertation du public qui a été menée tout au long de l'élaboration du document et d'arrêter le projet de révision allégée n°01 du PLUi.

L'arrêt du projet de révision allégée du PLUi précède la consultation des personnes publiques associées (PPA) et la consultation de la population par la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique.

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Créonnais a été approuvé par délibération en date du 21 janvier 2020

Par délibération n° 05.01.21 en date du 19 janvier 2021 le conseil communautaire a prescrit à une révision allégée du PLUi où les modalités de concertation ont été précisées.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles le projet de révision du PLUi selon une forme allégée, a été mené dans le cadre du projet de réhabilitation du domaine de la Canadonne et son château sur la commune de Saint Léon.

L'impact économique et social pour la commune et les territoires du Créonnais et de l'Entre-Deux-Mers se traduit par une création de 25 à 40 emplois et sera renforcé par une animation culturelle (événements et expositions au château) en partenariat avec des associations locales. Le respect de l'environnement, le développement durable seront les maîtres mots du projet de réhabilitation du Domaine de Canadonne.

Ce projet contribuera à diminuer la rareté de l'offre d'hébergement touristique haut de gamme sur le territoire, pénurie qui constitue un handicap au développement de l'œnotourisme encouragé par le SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise.

En s'appuyant sur un patrimoine prestigieux et historique, ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement touristique de l'Entre Deux Mers.

Il explique qu'en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet la révision sous forme allégée du projet de PLUi et, qu'en application de l'article L.153-14 du même code, ledit document doit être arrêté par délibération du conseil communautaire. Ce dossier doit faire l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées conformément à l'article L. 153-34 du code de l'urbanisme.

Bilan de la concertation

Comme prévu à la délibération n°05.01.21 Monsieur le Président rappelle les modalités de concertation suivantes :

- Réunion publique qui s'est déroulée le mardi 14 septembre 2021 à 18h30 à St Léon pour présenter le contenu de l'étude ;
- Information de la population par voie de presse et affichage à la CCC et en mairie ;
 - Parution au journal « le résistant » en date du 04 Février 2021 concernant la prescription de la révision allégée

- Parution au journal « le résistant » en date du 09 Septembre 2021 concernant la réunion publique
- Information du public sur le site Internet et outil de communication de la CCC,
- Mise à disposition d'un registre à la CCC et à la mairie de Saint Léon afin de recueillir les observations du public.

Monsieur le Vice-Président expose ensuite le bilan de ladite concertation :

Conformément à l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme, la Communauté de Communes du Créonnais (CCC) a organisé la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision allégée N°1. Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire et ont garanti la transparence de la démarche d'élaboration du projet.

L'implication des habitants et des élus a permis de recueillir des avis et remarques qui ont été pris en compte dans le projet de révision allégée N°1 du PLUi avec une concentration des enjeux axés sur la préservation paysagère et environnementale du domaine

Les avis exprimés démontrent l'intérêt des habitants pour la préservation de l'environnement et de leur cadre de vie. Notamment sur le sujet de protection de la biodiversité du domaine, ainsi que sur la question de la gestion des eaux usées.

Sensible vis-à-vis de l'intérêt général du projet ces avis ne remettent pas en cause le projet de révision allégée N°1 du PLUi.

La Communauté de Communes du Créonnais et la commune de Saint Léon se sont prononcées sur les choix et ont finalisé la révision allégée N°1 du PLUi en tenant compte de l'ensemble des remarques.

Ces ajustements seront apportés l'issue de la consultation des services et de l'enquête publique.

Ainsi il convient donc de dresser un bilan favorable de la concertation.

A l'issue de la concertation, la révision allégée considérée n'a fait l'objet d'aucune observation, remarque ou demande de modification de la part d'habitants ou d'associations sur les registres.

Contexte réglementaire

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14, suivants et R153-3 à R153-7

Vu la délibération en date du 19.01.21 prescrivant la révision allégée n°01 du Plan Local Intercommunal du Créonnais, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation,

Vu le projet de révision allégée n°1 du PLUi ;

Vu le bilan de la concertation ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, le dossier de révision allégée a fait l'objet d'une concertation dont l'ensemble des modalités fixées dans la délibération du 19 Janvier 2021 ont été effectuées :

- L'affichage de la présente délibération pendant une durée d'un mois minimum,
- L'information du public par la presse et le site internet,
- La mise à disposition d'un registre spécifique jusqu'à l'arrêt du projet.

CONSIDÉRANT qu'aucune remarque n'a été inscrite dans le registre mis à la disposition du public et aucun courrier concernant la révision allégée n°1 n'a été adressé à Monsieur le président de la CCC ou de Monsieur le Maire de la Commune de Saint Léon.

CONSIDÉRANT que le dossier de révision allégée du PLUi, tel qu'il est annexé à la présente, est prêt à être arrêté,

CONSIDÉRANT que le projet de PLUi est prêt à être transmis aux personnes publiques associées à son élaboration en vue de l'examen conjoint ;

Proposition de Monsieur le Président

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire :

- de tirer le bilan de la concertation conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme,
- d'arrêter le projet de révision allégée n°1 du PLUi du Créonnais tel qu'il est annexé à la présente délibération, conformément à l'article L153-14 du code de l'urbanisme ;

- de préciser que le projet du PLUi arrêté est prêt à être transmis en vue de l'examen conjoint :
 - aux personnes publiques associées ;
 - aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur le projet,
- à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime,
- conformément à l'article R153-6 du code de l'urbanisme, à la chambre d'agriculture, de l'institut national des appellations d'origine contrôlée (INAO) et du Centre national de la propriété forestière (CPNF). A défaut de réponse au plus tard deux mois après la transmission du projet de PLUi, ces avis sont réputés favorables,
- d'informer les instances citées à l'article L 132-13 du Code de l'urbanisme;

Conformément aux articles L.132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Mme la Préfète,
- au président du conseil régional Nouvelle Aquitaine,
- au président du conseil départemental de la Gironde,
- au représentant de la chambre d'agriculture.
- au représentant de la chambre des métiers,
- au représentant de la chambre de commerce et d'industrie,
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains,
- au président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la CCC,
- En application de l'article R. 113-1 du code de l'urbanisme, elle sera en outre adressée pour information au centre national de la propriété forestière.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et dans la mairie de Saint Léon durant un mois, et d'une mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département ainsi que d'une publication dans le recueil des actes administratifs.

Discussion

Mme Clara MOURGUES, Mairie de Sadirac demande comment les habitants de Saint Léon accueillent ce projet, M. Nicolas TARBES, Maire de St Léon, indique que ce projet est bien accueilli par ses administrés considérant l'opportunité de création d'emplois et de valorisation du patrimoine sur la Commune.

M. Bernard PAGES, Maire de Madirac, suggère de demander au porteur de projet de favoriser les artisans locaux pour les travaux qui vont être engagés.

M. Alain ZABULON, Président de la CCC, indique que la CCC a sollicité la DDTM pour un accompagnement technique et juridique pour ce dossier. Une véritable collaboration a été engagée, les services de l'Etat étant associés à toutes les phases de la procédure.

Délibération proprement dite

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 101-1 à L. 101-3, L. 103-2 à L. 103-6, L. 104-2, L. 132-1 et suivants, L. 151-1 et suivants, L. 153-1 et suivants, R. 132-1 et suivants ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Créonnais, Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés** DECIDE

de tirer le bilan de la concertation conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme ,

- d'arrêter le projet de révision allégée n°1 du PLUi du Créonnais tel qu'il est annexé à la présente délibération, conformément à l'article L153-14 du code de l'urbanisme ;

- de préciser que le projet du PLUi arrêté est prêt à être transmis en vue de l'examen conjoint (article L. 153-34 du code de l'urbanisme) :

- aux personnes publiques associées

- aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont

demandé à être consulté sur le projet

- à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime
- conformément à l'article R153-6 du code de l'urbanisme, à la chambre d'agriculture, de l'institut national des appellations d'origine contrôlée (INAO) et du Centre national de la propriété forestière (CPNF). A défaut de réponse au plus tard deux mois après la transmission du projet de PLUi, ces avis sont réputés favorables
- d'informer les Maires des associations agréées en application des articles L132-12 ET I132-13 pourront en prendre connaissance, s'ils le demandent
- d'organiser une enquête publique

Conformément aux articles L.132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Mme la Préfète,
- au président du conseil régional Nouvelle Aquitaine,
- au président du conseil départemental de la Gironde,
- au représentant de la chambre d'agriculture.
- au représentant de la chambre des métiers,
- au représentant de la chambre de commerce et d'industrie,
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains,
- au président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la CCC,

En application de l'article R. 113-1 du code de l'urbanisme, elle sera en outre adressée pour information au centre national de la propriété forestière.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CCC et dans la mairie de Saint Léon durant un mois, et d'une mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département ainsi que d'une publication dans le recueil des actes administratifs.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Lycée de l'Entre Deux Mers

Le permis de construire a été signé par M. le Maire de Créon le 15 septembre 2021.

A la suite de la délivrance du permis de construire, les fouilles archéologiques menées par la DRAC ont été engagées début octobre et se sont achevées le 18 octobre. Le démarrage général des travaux de construction est prévu pour fin novembre ceci dans l'optique d'une ouverture de l'établissement à la rentrée de 2023.

Un COPIL s'est tenu ce jour afin de faire un point d'étape et de définir le calendrier des opérations. Un tourne à gauche va être créé sur la RD14 afin de permettre aux entreprises d'accéder au site, le rond-point sera quant à lui mis en place en 2023.

La pose de la 1^{ère} pierre sera probablement réalisée avant la fin de l'année ;

Concernant le projet de convention financière avec le CRNA (Conseil Régional Nouvelle Aquitaine) il a été proposé par la CCC de procéder à des versements annuels pendant 15 ans de manière à ne pas réduire la capacité financière de la CdC pour mener à bien d'autres projets.

Ces modalités de versement sont désormais à l'étude à la Région.

Mme Clara MOURGUES soulève le problème de l'accès au Lycée et la problématique de la mobilité, elle rappelle le projet de contournement de Créon. M. le Président indique que M. le Maire de Créon a demandé à être associé aux réflexions menées par le CRNA pour cette question, la Région étant compétente en matière de transport scolaire.

M. le Président expose le projet d'une liaison douce, cyclable entre Sadirac et Créon et confirme qu'un travail important va être engagé.

- Centre de vaccination mutualisé

Depuis l'ouverture du centre de vaccination nous avons **vacciné 24 374 personnes.**

Alors que 1 200 vaccinations étaient effectuées par semaine à l'ouverture du centre, seulement 297 sont programmées cette semaine et nous n'avons enregistré que 199 rendez-vous la semaine du 4 octobre. Il nous reste **446 rendez-vous à venir** jusqu'à fin Octobre.

Pour les scolaires, nous avons **vacciné les élèves de 4 établissements. 73 élèves en première dose** et nous prévoyons de vacciner **67 élèves en deuxième dose**.

Concernant le fonctionnement du centre.

Depuis avril, **143 bénévoles** sont intervenus ainsi que **49 médecins** et **102 infirmiers/pharmaciens/sage-femmes**.

Pour le mois d'Octobre, nous avons **39 soignants** et **20 médecins** - prévus pour des vacances.

Le centre de Vaccination Mutualisé fermera définitivement ses portes le samedi 30 octobre à 12h30.

Les élus remercient chaleureusement les personnes qui se sont mobilisées pour mener à bien cette campagne d'intérêt général.

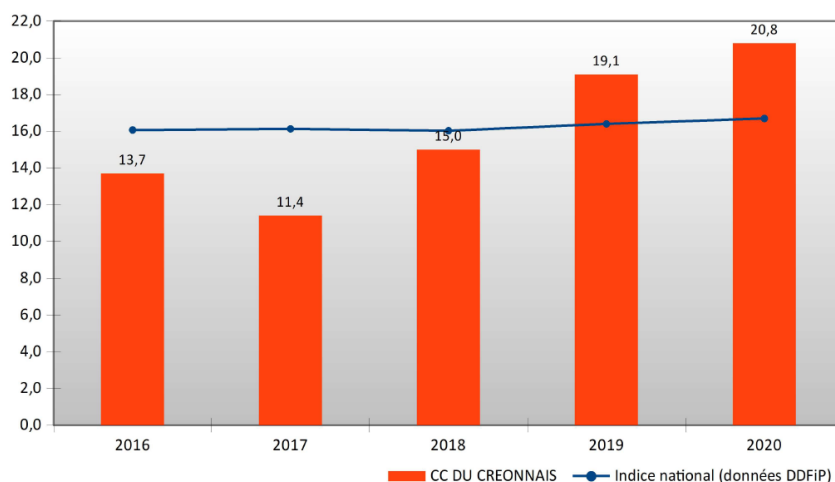
M. le Président présentera ultérieurement le bilan financier du Centre de Vaccination Mutualisé, les comptes n'étant pas encore été arrêtés.

- Qualité comptable - Indice de qualité des comptes locaux

M. Bernard PAGES, Vice-Président en charge notamment des finances expose que comme chaque année la CCC est destinataire d'un rapport établi par la DGFIP et que la Communauté de Communes du Créonnais a obtenu la note de 20.8, les résultats sont excellents.

M. le Président félicite Mme Chloé JACQUES pour la qualité de son travail.

Evolution de l'indice de qualité comptable sur la période 2016-2020



- Visite du Secrétaire Général de la Préfecture

M. le Président informe le Conseil communautaire que M. le Secrétaire Général de la Préfecture se rendra sur le territoire le 22 octobre prochain. Plusieurs visites sont programmées.

- Réunion avec M. le Président de Bordeaux Métropole

M. le Président indique qu'une réunion s'est tenue le 14 octobre avec M. le Président Anziani. En effet le Président de Bordeaux Métropole, conscient de l'engorgement de l'agglomération, appelle de ses vœux une meilleure répartition du développement, considérant que 2/3 des emplois occupés par les salariés de l'Entre deux Mers se trouvent sur Bordeaux Métropole engendrant des problèmes très importants notamment de mobilité.

La réunion s'est tenue en présence du PETR et des Présidents des 5 CdC de son territoire, du SYSDAU et des Présidents des 2 autres CdC du SYSDAU.

5 thèmes de coopération ont été évoqués par les Présidents :

1 Thème présenté par chaque Président de CdC du PETR

- Thème 1 : Mobilités : F. DUPIC
- Thème 2 : Développement économique : A. ZABULON
- Thème 3 : Viticulture et alimentation : L. FAYE
- Thème 4 : Tourisme : A. BARBE

- Thème 5 : Eau et Déchets comme ressources : C. SOUBIE

Une piste de formalisation a été évoquée : CONTRACTUALISATION :

- une convention de coopération / exemple du contrat de réciprocité ville-campagne (urbain-rural)

M. le Président souligne que la coopération entre CdC s'intensifie et cite comme exemple le lycée, le centre nautique à Latresne...

9- INTERVENTION DES VICE- PRESIDENTS ET CONSEILLERS DELEGUES

9.1 Monsieur le 1^{er} Vice- Président en charge en charge du développement du territoire (économie, tourisme, finances) : Bernard PAGES

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- **Développement économique**
 - Atelier AMBITION 2030 : Plateforme de formation pour assurer une meilleure adéquation entre les formations et les besoins des entreprises
 - Suivi différents porteurs de projet
 - Préparation DEVECO : projet économique de territoire et Conventonnement Région
 - Rencontre Bordeaux Métropole
- **Tourisme**
 - Poursuite étude mobilité touristique Piste Lapébie / plan vélo (OTEM / Mobilètre)
 - CA OTEM
- **Divers**
 - PETR : Conseil syndical Axes Ambition 2030
 - PETR : Cté pilotage PAT
 - Comité GAL Leader : sélection projets structurants- sélection de 4 projets pour une somme d'environ 1.6 million d'euros.
 - Rencontre avec M. le Maire de Castillon la Bataille. M. le Vice-Président souligne l'importance de cette rencontre à venir considérant l'expérience de cette commune en matière de revitalisation des bourgs, une date sera proposée très prochainement.
 - Piscine de Latresne : une commission sera créée au sein de la CCC afin de travailler sur le financement par la CCC.
M ; le Président indique que la date du 31 octobre n'est pas une date butoir sur délibérer sur les 2 options proposées par la Commune de Latresne.

9.2 Madame la 2^{ème} Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité : Sophie SORIN-RENAUD

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

Collecte Banque Alimentaire

La collecte nationale de la Banque Alimentaire aura lieu les 26 et 27 novembre prochains, le CIAS associé aux CCAS de Créon et Sadirac participera.

Service de portage de repas à domicile

Diffusion d'une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires afin d'établir un bilan dans le cadre du renouvellement de marché en 2022. (Fin du marché avec SARL Chaubénil au 31/05/22).

Enquête publique transport de proximité

La Communauté de Communes du Créonnais n'ayant pas pris la compétence mobilité, cette enquête de besoins permettra d'enrichir le contenu des futures conventions avec la Région.

Défi Foyer Alimentation Positive « challenge de consommer des produits Bio et/ou locaux sans augmenter leur budget alimentaire »

Les ateliers se poursuivent fin octobre début novembre. Le nom de l'équipe ainsi que le slogan ont été choisis et annoncés lors de la 1^{ère} réunion organisée par le PETR

Renouvellement des Boîtes solidaires

L'an dernier le CIAS avait participé à cette belle action de solidarités envers les plus démunis et qu'il souhaite reconduire. Ces boîtes format « boîte à chaussures » et décorées contenaient des vêtements, objets, nourriture, produits d'hygiène et jeux.

Les quelques 550 boîtes collectées ont été distribuées sur tout le territoire avant les fêtes de fin d'année aux bénéficiaires des colis alimentaires et aux personnes en précarité qui ont été très touchés. Cette opération sera reconduite cette année.

L'opération sera présentée le 4 novembre prochain.

9.3 Monsieur le 3^{ème} Vice- Président en charge des infrastructures, du numérique, des techniques d'information et de communication et de la mise en œuvre du schéma de mutualisation : Nicolas TARBES

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- Relogement de la Cabane à Projets

Une réunion du COPIL a été organisée le 18 octobre afin de présenter le maître d'œuvre retenu, le prochain se réunira le 8 novembre 2021.

Le calendrier prévisionnel est rappelé :

- Octobre novembre : Travail du maître d'œuvre : choix du projet d'aménagement
- Décembre 2021 : lancement consultation des entreprises
- Janvier 2022 : choix des entreprises
- C5 du 25 janvier 2022 : demandes des subventions Etat/CD33/CAF
- Début du chantier février 2022

Lors du COPIL un rappel a été effectué au sujet des relations maître d'œuvre- maître d'ouvrage afin de faciliter le circuit des décisions.

Dans le cahier des charges proposé par les responsables de la Cabane à Projets, de multiples espaces sont sollicités, il y aura par conséquent des aménagements importants à réaliser.

-Infrastructures

M. le Vice-Président et M. le Conseiller Délégué aux bâtiments, Jean Marc SUBERVIE sont très vigilants sur la consommation des fluides, à cet effet ils vont solliciter Gironde Numérique pour un accompagnement numérique de suivi des consommations.

9.4 Madame la 4^{ème} Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, du Sport de la Culture et de la vie associative : Marie Christine SOLAIRE

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

Jeunesse

La CCC organise une journée, **le jeudi 2 décembre à l'espace culturel de Créon** pour sensibiliser les jeunes du territoire sur l'engagement, le rôle des élus et l'intérêt du vote.

Invitation des élus (le plus possible) à venir partager un déjeuner avec ces jeunes, puis de continuer l'après-midi par un temps de réflexion et d'échanges autour d'idées de projets imaginés par les jeunes pour leur territoire. Puis, vote de tous pour les projets préférés.

Calendrier des commissions à venir

Mercredi 28 octobre à 19h (mairie de Créon) : commission PEEJ et sport : sur le projet accès à la natation, l'organisation « fêtes/faites du sport » fin mai 2022 et projet « vote des jeunes » et financement des séjours LJC

Mercredi 3 novembre à 18h30 (mairie de Créon) : Inter commissions ouverte à tous : création d'un centre de loisirs intercommunal

Jeudi 18 novembre à 19h (mairie de Créon) : commission associations : traitement des demandes de subventions des associations qui fonctionnent en année scolaire.

Jeudi 13 janvier à 19h (mairie de Créon) : commission associations : traitement des demandes de subvention pour des manifestations ou de l'achat de matériel

Puis fin février : commission associations : traitement des demandes de subventions des associations qui fonctionnent en année civile.

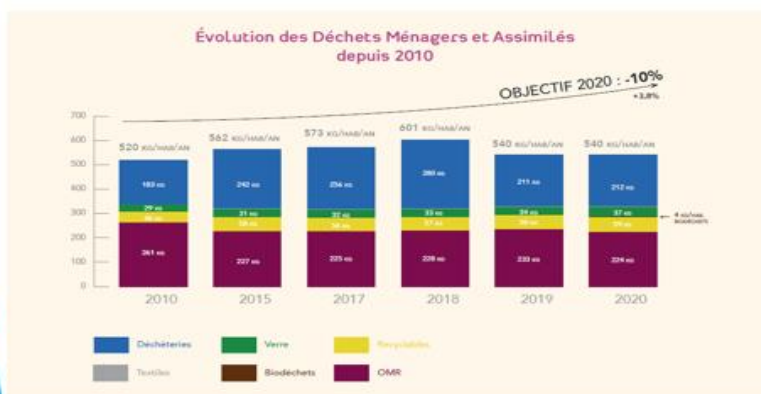
9.5 Monsieur le 5^{ème} Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement, déchets) : Frédéric LATASTE

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

SEMIOCTOM : Présentation du rapport d'activités 2020

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le bilan 2020 : objectifs et résultats de la Loi TECV



Les objectifs de réduction des déchets et de recyclage assignés par la Loi de Transition Energétique n'ont pas été atteints. Un effort conséquent devra être fourni pour atteindre les prochains objectifs fixés par la Loi AGECE (-15% en 2030 et 65% de recyclage en 2025).



Indicateurs Financiers

Des indicateurs financiers satisfaisants .

TAUX D'ÉPARGNE BRUT :
7,98% (7,04% EN 2019)
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT :
10,07 ANS (7,3 ANS EN 2019)

Des coûts de gestion en augmentation : impact crise COVID, augmentation des coûts.

	OMR	Biodéchets	Verre	RSOM	Déchets des déchèteries	Autres Caissons communes + textiles	Total tout flux
Coûts par habitant							
Coût complet	56,95 €	24,82 €	2,66 €	25,20 €	27,77 €	0,53 €	116,91 €
Coût aidé HT	55,78 €	24,79 €	1,27 €	11,99 €	24,86 €	0,34 €	98,03 €
Coût aidé TTC 2020	59,73 €	26,15 €	1,40 €	13,62 €	26,60 €	0,38 €	105,73 €
Coût aidé TTC 2019	59,51 €	0,27 €	1,39 €	10,64 €	24,75 €	0,65 €	96,98 €
Évolution 2020/2019	0,38%	9466,75%	0,86%	27,96%	7,48%	- 42,07%	9,03%
Contributions	60,13 €	23,78 €	1,22 €	11,99 €	25,54 €	0,66 €	103,17 €



Mme Fabienne IDAR, mairie de Créon, suggère qu'une communication soit effectuée afin que les administrés puissent déposer les déchets plutôt sur les plateformes de broyage mises en place par les communes plutôt que de déposer les déchets verts à la déchetterie.

M. le Vice-Président rappelle que Capian dispose d'une telle aire.

Eaux de ruissellement

M. le Vice-Président rappelle que les communes sont soumises à l'obligation de disposer d'un plan d'écoulement des eaux de ruissellements ; ce travail de cartographie a été réalisé par EPIDOR pour le SMER – bassin versant de la Dordogne, il s'agirait désormais que ce même travail soit effectué sur le bassin versant de la Garonne – cf SIETRA.

Certaines communes du SIETRA ont rédigé un cahier des charges, il apparaît judicieux d'effectuer un groupement de commandes pour minimiser les coûts.

Urbanisme

Les ateliers thématiques débuteront très prochainement, le calendrier n'a pas encore été défini. En effet plusieurs procédures sont en voie d'achèvement, leur réalisation a été la priorité pour l'instant.

9.6 Monsieur le 6^{ème} Vice- Président en charge de la petite enfance et de l'enfance : Benjamin AUDUREAU

Associations

Loisirs Jeunes en Créonnais : Liste d'attente très importante en maternelle pour les vacances d'octobre (jusqu'à 30 enfants sur la liste d'attente). LJC a fait l'effort d'ouvrir 8 places supplémentaires à Sadirac. Mais la problématique du recrutement d'animateurs reste très importante. Elle touche tous les accueils de loisirs de France.

La Ribambule : Suite au COPIL du 8 octobre – choix de ne pas garder le SAF (Service d'Accueil Familial), et de répartir les 6 places dans les EAJE de Madirac (2), Sadirac (2) et Baron (2). Le médecin de PMI viendra visiter les locaux le 30 novembre pour vérifier la faisabilité et la nécessité ou non de faire des travaux d'aménagement.

-DEFI : Défi 10 jours pour voir autrement du 13 au 22 octobre 2021

Spectacle lanterne magique 2.0 avec la Cie AMGC - les 9 et 10 octobre- 215 personnes présentes-sur 300 places. (Communication via mails, Facebook- Intramuros- 11 sorties des écoles – les directeurs /directrices des écoles -Pronote collège de Créon).

Merc 13 oct. et 20 oct. de 10h- 12h Marché de Créon Porteurs de paroles Cap Sciences.

Jeudi 14 oct. à 20 h centre culturel Créon Conférence fake news démêler le vrai du faux avec Cap sciences – Curieux live. (6 personnes) revoir la formule malgré la forte communication (Pronote, réseaux sociaux, mails, intramuros...)

Spectacle Oiseau margelle avec la Cie les 13 lunes le 16 oct. 2021 complet (60 places).

Du 18 au 22 octobre 2021 – ateliers Cap sciences (Fake news / Fablab) pour les 4ièmes + atelier Cie Noir lumière pour les 4ièmes Segpa (présence du service enfance et jeunesse sur les ateliers au collège durant les 4 jours).

Suivi du bon déroulé du Défi par le service enfance et jeunesse – renseignements auprès des partenaires et des familles.

9.7 Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la communication interne et externe : Romain BARTHET-BARATEIG

Monsieur le Conseiller délégué fait le compte rendu des dossiers placés sous sa responsabilité :

- Application Intramuros

L'application est d'ores-et-déjà mobilisable par chaque mairie et association mais aussi par tout acteur volontaire (bibliothèque, commerçant...). Elle compte à ce jour plus de 600 utilisateurs, parmi lesquels, plusieurs communes de la CDC.

Nous souhaitons maintenant faire connaître son existence aux habitants. À cet effet, un **kit de communication** sera envoyé aux mairies durant le mois de septembre. Il sera composé d'articles pour les magazines, sites et pages Facebook des communes, d'une vidéo de présentation et d'une affiche personnalisée.

Pour toucher un maximum d'habitants, **votre relais dans les communes sera une aide précieuse !**

Thierry Rouge, en charge de la communication à la CDC, se tient à votre disposition pour vous présenter l'outil et répondre à toutes vos questions.

- **Mag Communautaire**

Le mag communautaire, version numérique, est désormais en ligne.

9.8 Monsieur le Conseiller Délégué en charge des bâtiments communautaires : Jean Marc SUBERVIE

Monsieur le conseiller délégué fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- Trésor Public
 - o Le logement de fonction au-dessus du Trésor Public est désormais libre, il convient de définir sa destination.

9.9 Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la politique de l'Habitat, de l'animation de la Commission des finances, des perspectives budgétaires et financières et du suivi des subventions accordées par le Conseil Communautaire : Ludovic CAURRAZE

Monsieur le conseiller délégué fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

OPAH

Dernier Comité Technique du 21 septembre dernier à Capian

Nous avons fait un point sur l'avancement de notre OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Depuis le début avec SOLIHA (soit presque 5 ans, fin au 28/02/22), nous avons finalisé 95 dossiers (92 propriétaires occupants et 3 propriétaires bailleurs) sur environ 295 contacts tous confondus.

Pour rappel nos objectifs sont les suivants :

- Sur les 3 premières années 30 propriétaires occupants et 10 propriétaires bailleurs par an
- Sur les 2 années de prolongation, nous avons revus à la baisse ces objectifs pour les fixer à 25 propriétaires occupants et 5 propriétaires bailleurs par an

Ce qui donne au total 140 dossiers de propriétaires occupants et 40 dossiers de propriétaires bailleurs sur les cinq années du contrat (3+2 de prolongation)

Les objectifs de la dernière année sont déjà atteints, mais nous ne remplissons pas ceux du contrat, même si nous devons ne pas tenir compte de l'année 2020 faussée par la crise du COVID.

**

Les débats étant achevés, M. le Président lève la séance.

Fin de séance 21 h 40